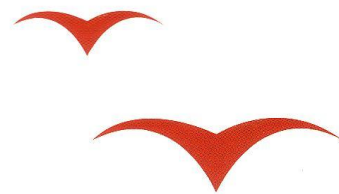


1, 2, 3, COMPOSTEZ !



DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS RENOUVELLE SON OPÉRATION COMPOSTEUR. EN REMPLISSANT LE COUPON-RÉPONSE CI-DESSOUS ET EN NOUS LE RETOURNANT POUR LE 15 JANVIER 2010, MOYENNANT UNE PARTICIPATION DE 15 € PAR COMPOSTEUR, DONNEZ DE L'AVENIR À VOS ÉPLUCHURES ET DÉCHETS VÉGÉTAUX !

LE COMPOST C'EST QUOI

Le compostage est un procédé de transformation des déchets organiques par des micro-organismes (êtres vivants microscopiques) en un produit comparable à l'humus : le compost. Sur notre territoire, 2 370 composteurs individuels ont été livrés lors des opérations précédentes menées par votre communauté de communes.

LA RECETTE POUR UN BON COMPOSTAGE :

La meilleure période pour faire votre compost débute au printemps et court jusqu'aux premiers grands froids. En hiver, il est nécessaire d'alimenter le composteur avec des déchets afin de préserver la vie des micro-organismes. Le composteur doit être posé à l'extérieur sur une surface horizontale, en contact direct avec la terre et si possible dans une zone semi ombragée.

ALIMENTATION DE MON COMPOSTEUR :

Tous les déchets organiques d'intérieur y trouveront leur place : épluchures, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs, marc de café, pain, laitages, croûtes de fromage, restes de viande, papier journal, essuie-tout, sciure, copeaux, cheveux, plumes... et allègeront d'autant vos ordures ménagères. Peuvent également y être versés les déchets dits d'extérieur (issus du jardin) : petite taille, branchettes, tontes de gazon, feuilles et fleurs fanées, fanes de légumes, mauvaises herbes, écorces d'arbres, cendres de bois non traité.

ET POUR LE RESTE ?

Les déchets très ligneux (grosses tailles ou branches), les os, les coquilles dures, les noyaux, les trognons de choux, les graines de tomates ou potirons sont très difficiles à composter. En aucun cas il ne faut introduire dans le composteur des excréments d'animaux familiers (fientes de volailles, litières pour chats) car ils peuvent être porteurs de germes pathogènes.



A RETOURNER AVANT LE 15 JANVIER 2010 À CCCE – 2 AVENUE DU GAL DE GAULLE 57570 CATTENOM

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. fixe : E-mail :

Je désire composteur(s) : dont composteur(s) en bois (575 litres) x 15€ =
..... composteur(s) en plastique (280 litres) x 15€ =

Vous trouverez ci-joint un chèque à l'ordre du Trésor Public de€ correspondant au montant pour l'achat de composteurs. Un courrier vous informera de la disponibilité de vos composteurs (1^{ère} quinzaine de mars 2010).